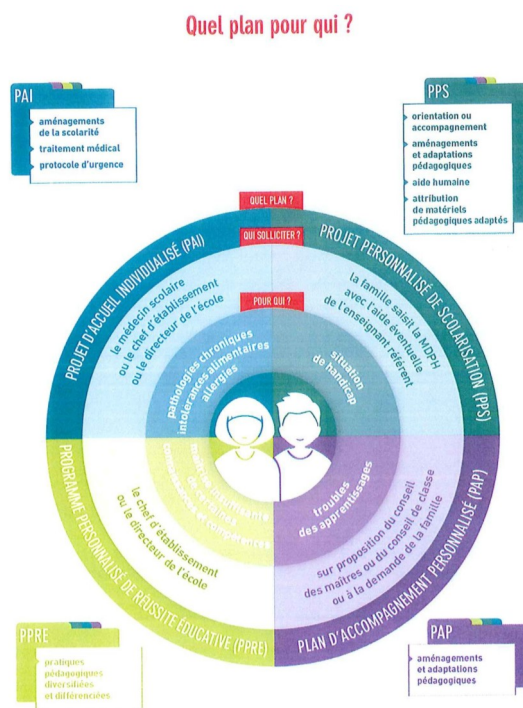
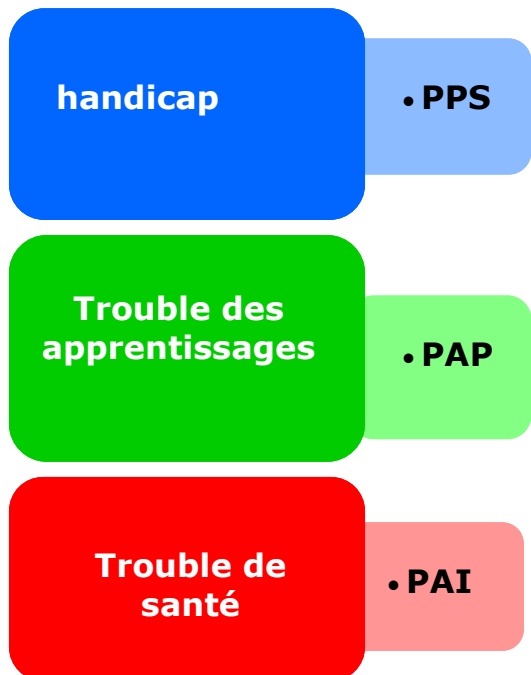


# Le collège répond aux besoins des élèves :

PAI, PPS, PAP, PPRE...

## quel plan pour qui ?



Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche / décembre 2014

RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DES ÉLÈVES : quel plan pour qui ?

## Un accompagnement pédagogique spécifique est proposé aux élèves qui ont des besoins éducatifs particuliers en classe :

- Les élèves en **situation de handicap** bénéficient d'un **Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)** ;
- Les élèves ayant des **problèmes de santé** ont un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** ;
- Les élèves dont les difficultés scolaires sont la conséquence d'un **trouble des apprentissages** (dyslexie, dyspraxie, TDAH,...) peuvent bénéficier d'un **Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)**.
- Lorsque des élèves rencontrent des **difficultés scolaires importantes (mais non persistantes)** qui pourraient les empêcher de maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement, il peut leur être proposé un **Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)**.

La brochure « **Répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves : Quel plan pour qui ?** »

(téléchargeable : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/12\\_Decembre/37/3/DP-Ecole-inclusive-livret-repondre-aux-besoins\\_373373.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/12_Decembre/37/3/DP-Ecole-inclusive-livret-repondre-aux-besoins_373373.pdf) )

apporte toutes les précisions sur ces différentes aides et sur la façon de les solliciter.




## Enfant présentant des Difficultés scolaires

## Enfant malade

Si on ne connaît pas l'origine des difficultés, entreprendre une démarche diagnostique : faire des bilans (CSMI, médecin traitant, Neuropsychologue, psychologue, orthophoniste...)

### Troubles spécifiques des apprentissages : (dyslexie, dyspraxie, Trouble de l'attention, ...) : difficultés scolaires durables

				Elève malade
<b>Qui ?</b>	Enfant déjà connu de la MDPH  <b>OU</b> des bilans ont été faits et des troubles constatés	Les difficultés sont durables (bilans psychologiques/bilans orthophoniques / troubles constatés)  <b>ET</b> l'élève n'a pas besoin de compensations	Les difficultés sont passagères	
<b>Besoins</b>	L'élève a besoin de compensation MDPH : (AEEH, orientation ULIS, orientation médico-sociale, financement de matériel (informatique), aide humaine (AVS ou AESH)  <b>ET</b> d'aménagements et d'adaptations pédagogiques	L'élève n'a pas besoin de compensation MDPH  <b>ET</b> a besoin d'aménagements et d'adaptations pédagogiques	L'élève a besoin de soutien pour maîtriser les connaissances et les compétences du socle commun	L'élève a besoin d'un aménagement en raison d'un trouble de santé invalidant
<b>Plan</b>	<b>PPS</b> Projet personnalisé de Scolarisation	<b>PAP</b> Plan d'accompagnement personnalisé	<b>PPRE</b> Projet Personnalisé de réussite éducative	<b>PAI</b> Plan d'Accueil Individualisé
<b>Où ?</b>	<b>MDPH</b>	<b>Établissement scolaire avec constat du médecin scolaire</b>	<b>Établissement scolaire</b>	